



Marche Blanche

Bilan d'activité 2001 – 2008

(Dernière mise à jour : mai 2009)

Politique Suisse en matière de pédophilie	Page 2
Marche Blanche – pourquoi ?	Page 2
La Marche Blanche et les Partis	Page 3
La Marche Blanche et le DFJP	Page 3
Evolution de la lutte contre la pédocriminalité	Page 4
Les revendications de la Marche Blanche	Pages 4 - 6
Initiative populaire fédérale	Pages 6 - 7
La Marche Blanche et les Médias	Page 7
Les Marches Blanches au fil des ans	Pages 8 à 16

Politique Suisse en matière de pédophilie

En décembre 1999, Ruth Metzler, Cheffe du DJP décide de suspendre la cellule monitoring chargée de la surveillance du réseau Internet en matière de cybercriminalité, justifiant que la poursuite pénale des abus criminels commis au moyen d'outils de communication électroniques était très exigeante du point de vue des besoins en ressources humaines. Ceci revenait à dire qu'un budget suffisant ne pouvait être attribué pour la mise en place d'une structure pouvant accueillir des professionnels.

Cet état de fait fut difficilement compréhensible à l'heure où les délits commis par le biais de la communication électronique étaient de toute évidence en impressionnante augmentation. La fermeture de ladite cellule ne fit réagir que timidement quelques politiciens. A notre connaissance, seul le Conseiller national Pierre Tillmanns interpellera immédiatement le Conseil fédéral, s'inquiétant tout particulièrement du délit de «pédocriminalité». Le Conseil fédéral se voulut rassurant, invoquant les mesures déjà prises pour lutter contre la pédophilie (hors de la problématique de la communication électronique), notamment contre le tourisme sexuel.

Six mois plus tard, une initiative cantonale provenant de Genève demandait la réactivation de l'unité spécialisée dans l'Internet-Monitoring, la mise sur pied d'une banque de données, ainsi qu'une coordination inter cantonale. Le Conseil fédéral décida de ne pas donner suite à cette initiative.

Malgré les deux interventions susmentionnées, ainsi que celles déposées plus tard par la Conseillère nationale Régine Aepli, le Conseil fédéral déclare inlassablement que dans le domaine de la pornographie infantine, la Confédération ne peut accomplir que des tâches d'analyse et de coordination, et qu'il est du ressort des cantons de mener les enquêtes sur les infractions commises dans ce domaine.

Marche Blanche – pourquoi ?

Suite à des reportages montrant la réalité choquante de la pédophilie via Internet, il parut inconcevable et en dehors de toute moralité qu'une attitude aussi laxiste perdure au sein de notre Gouvernement. C'est une émission de « Temps Présent » diffusée en mars 2001, susceptible de choquer l'opinion publique par les révélations de viols, tortures et meurtres dont sont victimes un nombre élevé d'enfants et de nourrissons, qui motiva un groupe de parents à réagir.

Après prise de renseignements au sujet des structures (non)mises en place par les Autorités fédérales pour lutter contre ce « fléau », ce groupe de parents fut persuadé qu'une mobilisation des citoyens trouverait un écho favorable auprès des Autorités compétentes.

Ne disposant d'aucune notoriété, ni de moyens matériels pour lancer une « Campagne », ils décidèrent de reprendre le concept de la *Marche Blanche* qui vit manifester plus de 350'000 personnes (1996) en Belgique suite aux aberrations judiciaires lors de l'enquête menée sur l'affaire Dutroux.

Il apparaîtra lors de la 1^{ère} Marche nationale qu'un nombre impressionnant de marcheurs affichaient une émotion non dissimulée, parlant des douleurs d'un passé d'enfance détruite. Il apparut également très vite que bien des gens manquaient de portes vers lesquelles se tourner. Quatre des huit revendications de l'association sont directement liées à la prise en compte des victimes ; de l'apport d'une aide psychologique, aux changements de lois qui leur permettraient une meilleure reconnaissance.

La Marche Blanche et les Partis

Suite au constat d'inégalités en matière de soutien venant des divers partis, l'association pris la décision, courant 2003, d'interpeller tous les présidents de partis. Elle commença par inviter à soutenir son action le parti UDC dont les parlementaires manquaient indubitablement à son comité de soutien, par une lettre adressée à son Président, Ueli Maurer. La réponse fut négative, sans invocation de motif(s). Les raisons de ce refus furent demandées par un deuxième courrier, et la réponse fut la suivante : « *nous ne soutenons aucune association* ». Des rencontres furent agendées avec les présidents des autres partis.

A ce jour, malgré les promesses de mise au courant, aucune nouvelles ne furent données encore par les partis socialistes, radical et PDC. Le parti libéral, par la voix de son Président, invita l'association à tenir un stand lors de l'une Manifestation en septembre 2003. Le POP de son côté assura immédiatement l'association de son entier soutien. Le but de ces démarches consistait également à faire transmettre l'information des Marches Blanches du 27 septembre 2003, par l'intermédiaire de leurs journaux. Seul le POP a fait passer l'information auprès de tous ses membres. L'association se rendit à l'évidence que ces démarches ne furent que peu fructueuses.

L'association Marche Blanche est constituée de personnes ayant des idées politiques diverses, mais en aucun cas une majorité tendrait vers des opinions ou des discours d'extrême gauche comme d'extrême droite.

A ce jour, jamais un élu n'a fait montre de prosélytisme sur un podium lors d'une Marche Blanche, à l'exception du fameux 2 octobre 2004 à Genève où Patrice Mugny, Conseiller administratif de la Ville de Genève, utilisa l'estrade de la Marche Blanche pour proférer des insultes à l'encontre d'Oskar Freysinger, Conseiller nation UDC très controversé, et débuta son discours sur un sujet politique autre que celui qui intéressait les manifestants. Cet incident défraya la chronique et plus en plus, la phrase « *récupération de la Marche Blanche par l'UDC* » se fit entendre.

Pourtant, Gisèle Ory, Conseillère aux Etats socialiste et Yvan Perrin, Conseiller national UDC, se sont partagés l'estrade en toute harmonie à Bienne deux semaines plus tôt. Même si leurs deux discours appelaient à d'avantage de prévention pour l'un et à d'avantage de répression pour l'autre, le but était le même et la connivence facile en telle circonstance. Ce fut immensément louable. L'attitude de Patrice Mugny aura sans aucun doute entaché l'image de l'association et injustement sanctionné ses efforts. L'association ne donne pas d'avantage de crédit à un parti plutôt qu'à un autre, donne autant de crédit à la gauche qu'à la droite, peu importe la façon de formuler ce combat aux côtés des socialistes, démocrates chrétiens, radicaux, libéraux, démocrates du centre, verts ou autres, en ceci le combat est unilatéralement apolitique et devra le rester. Ne plus ouvrir une estrade à un parti, même extrémiste, reviendrait à se positionner politiquement, ce que refusera toujours l'association.

La Marche Blanche et le DFJP

A l'occasion du groupe de travail entre les ONG et le DFJP, l'association a fait sa demande d'adhésion. Etant une ONG, l'association se considérait en droit à participer aux échanges sur le sujet de la pédophilie. Malheureusement, sa participation ne fut pas souhaitée. Après insistance, elle fut convoquée afin de présenter ses projets et ses buts. Cette présentation se fit le 11 avril 2002. La Présidente de la Marche Blanche, Christine Bussat, s'est vue remettre à l'ordre au sujet du « ton » déplaisant qu'elle employait à l'égard de Mme Metzler dans la rédaction de ses Edito et fut ainsi priée avec insistance, et ceci lors d'un entretien furtif à l'heure de la pause à l'écart de toutes tierces personnes par Jürg Schäublin (PJF), de « baisser le ton ». L'association reçut en date du 17 mai 2002 une lettre l'informant que le groupe avait décidé lors de cette séance de ne plus accepter de nouvelles ONG...

Evolution de la lutte contre la pédocriminalité

Sans l'appui des parlementaires, aucune modification en matière de lutte contre la pédocriminalité qui proviendrait directement d'une prise de conscience individuelle de la part de Conseillers fédéraux ne semble probable. Depuis les premières Marches Blanches, on compte le nombre d'interventions parlementaires en augmentation de 80% (partant de 1996 à 2003). Si toutes ne sont pas forcément directement motivées par les Marches Blanches, il est à déduire que le succès reste manifeste. A noter que certaines de ces interventions nomment directement les Marches Blanches.

Parmi les Parlementaires membres au comité de soutien de l'association, il est fait constat des engagements, disponibilités, intérêts appuyés ou encouragements particuliers des personnalités suivantes : *Pierre Tillmanns, PS - Lucrezia Meier-Schatz, PDC - François Lachat, PDC - Jean-Jacques Schwaab, PS - Chiara Simoneschi, PDC - Jean-Philippe Maître, PDC - Jean-Claude Cornu, PRD - Thérèse Meyer-Kaelin, PDC - Régine Aeppli, PS - Liliane Chappuis, PS - Yves Christen, PRD - Fernand Cuche, PES - Joseph Zisyadis, PST - Ursula Wyss, PS - Claude Ruey, PLS - Oskar Freysinger, UDC, Christophe Darbellay, PDC.* Il est possible que d'autres encore apportent leur pierre à l'édifice, en venant en aide directement auprès des comités locaux de l'association.

Les revendications de la Marche Blanche

Les revendications de la Marche Blanche ont été remises à la Chancellerie le 21 septembre 2002. A ce jour, aucun département n'a répondu aux revendications suivantes :

1. *Un nombre suffisant d'agents fédéraux luttant en particulier contre la pédocriminalité, au monitoring, clearing, et sur le terrain.*

Si cette revendication est très loin d'être appliquée, il est à noter qu'elle fut modifiée en 2002, suite à un premier succès. La première version de cette revendication demandait « la réintroduction de la cellule monitoring ». L'association continuera à démontrer (en prenant pour exemple l'opération Genesis) que les moyens mis à disposition pour la lutte contre la pédophilie sur Internet sont insignifiants. Il a été constaté que dans ce domaine précis, le budget accordé par la Confédération n'est que d'environ Fr. 58'000.- par année (Un budget de Fr. 1,4 mio dont les deux tiers sont à la charge des cantons. La cybercriminalité regroupant 8 catégories de délit, nous prenons en considération une moyenne de 1/8^{ème}). Inutile de préciser là que ce montant est dérisoire. Même certains dirigeants ayant bénéficié d'indemnités de départ avec l'argent du contribuable en conviendront !

2. *Imprescriptibilité de tout acte de pédocriminalité.*

Aucune modification de la loi en la matière n'est à espérer pour les mois à venir (lire page 6 : initiative populaire fédérale). La Fondation « Terre des Hommes » récolte des signatures afin de faire tomber les délais de prescription. La Marche Blanche, lors des stands qu'elle a tenus tout au long de l'année 2002, s'est appliquée à récolter un maximum de signatures pour leur pétition. Afin de convaincre de la nécessité d'un changement de loi, la Marche Blanche mettra en avant la problématique de la pédophilie via Internet. Il est dans ce domaine inimaginable qu'un adulte de demain apprenne un jour que l'image de l'enfant abusé qu'il était continue à circuler sur la toile. Cette revendication n'a pas progressé, malgré les raisons suffisantes motivées par les nouvelles technologies, et les horreurs techniquement irrécupérables sur Internet. En juin 2003, Le Conseiller national Jean-Paul Glasson déposait une Initiative parlementaire (03.430) relayant la pétition de Terre des Hommes. Le texte de l'initiative demandait : « *Par une norme nouvelle ou renforcée du Code pénal, la criminalité organisée envers les mineurs doit être qualifiée de crime contre l'humanité et considérée comme un délit contre les intérêts de la communauté internationale. Elle doit notamment pouvoir être poursuivie quels que soient l'ancienneté ou le lieu de commission des infractions, la nationalité des victimes ou des auteurs ou encore l'immunité dont ces derniers pourraient se prévaloir.* ». En 2004, cette initiative fut acceptée par les deux chambres (lire plus loin « initiative populaire fédérale »).

3. Obligation pour les Institutions travaillant avec des enfants, d'exiger de leurs collaborateurs un extrait de leur casier judiciaire.

En septembre 2002, la Conseillère nationale Chiara Simoneschi déposait une motion (02.3494) demandant entre autre la création d'un cadre juridique qui ferait obligation à toutes les structures et institutions travaillant avec des enfants d'exiger de la part de leurs collaborateurs un extrait de casier judiciaire. Le Conseil Fédéral se dit prêt à entrer en matière, et propose la transformation de la motion en postulat. A ce jour, aucune suite n'a été donnée.

En novembre 2002, la Fédération Suisse de Basket, en pionnière, décida de soutenir l'Association en appliquant sa revendication auprès de ses 1'400 entraîneurs. Suite à un reportage diffusé au télé journal, il fut constaté que cette « obligation » était très mal perçue par les entraîneurs. Mais en février 2004, la TSI demanda une interview à la Présidente de l'association. Lors de cette dernière, le journaliste l'informa que la Fédération Suisse de Basket n'avait jamais procédé comme il l'avait annoncé. Motif invoqué : un refus de la part des entraîneurs.

L'association constate que dans beaucoup de domaines d'activités (banques, sécurités, etc...) ce document est déjà systématiquement exigé de la part de leurs employeurs. Il paraît évident que des pédophiles sont susceptibles de choisir des professions dans lesquelles ils auront tout loisir d'assouvir leurs phantasme tout en étant payé pour. C'est pourquoi, une non radiation d'un passé pédophile du casier judiciaire et la présentation de ce dernier aurait pour évidente conséquence une diminution du nombre de victimes.

Au printemps 2004, l'association rédige une nouvelle intervention parlementaire qu'elle soumettra à Oskar Freysinger, Conseiller national très engagé. Une initiative parlementaire tendant à l'introduction dans le code pénal d'un nouvel article 80 ch. 3 prévoyant que les inscriptions des condamnations pour des actes d'ordre sexuel commis sur des enfants de moins de 16 ans (art. 187 CP) ne soient jamais radiées du casier judiciaire. Pour l'heure, cette initiative a reçu un bon écho au seing des deux chambres, et a toutes chances d'être acceptée.

4. Peines à la hauteur du délit pour les pédocriminels.

Il est réclamé l'introduction de nouveaux articles au Code Pénal Suisse. Ces articles de lois devront pour le surplus prévoir la poursuite d'office ainsi que des peines de prison qui soient, le cas échéant, proportionnelles à la gravité des horreurs infligées à la (aux) victime(s).

Le peuple continue à s'insurger lorsqu'il apprend que des pédocriminels (exemple de l'affaire Landslide) encourent des peines ne dépassant pas 3 mois de prison avec sursis, et une amende toujours insignifiante. En juin 2003, le Conseiller national Fabio Abate déposait une initiative parlementaire demandant un allongement de la peine prévue par l'article 187 CP. Cette dernière n'a pas encore été traitée au plénium.

5. Subvention d'études statistiques sur la pédocriminalité.

De ce côté également, aucune réponse à cette demande n'a été fournie, et aucun parlementaire n'est intervenu dans ce sens auprès du Conseil Fédéral. Il est pourtant important qu'un bilan puisse être tiré, qui établirait par exemple que 85% des femmes toxicomanes ont été abusées dans leur enfance. Les répercussions des abus sexuels sur la santé sont immenses et multiples. Une étude statistique détaillée permettrait enfin de prouver qu'une meilleure prise en charge des victimes et une prévention accrue auprès de potentielles victimes permettraient une réduction considérable des coûts de la santé.

6. Création d'un office fédéral de la famille.

En octobre 2002, l'association eut un entretien avec Jean-Jacques Schwaab, suite à une proposition de Pierre Tillmanns. Cet entretien déboucha sur la mise en œuvre de la part de Jean-Jacques Schwaab d'une initiative parlementaire allant dans le sens de cette revendication, incluant des demandes spécifiques qui combleraient l'ensemble des revendications, en particulier les 7^{ème} et 8^{ème} revendications. L'état actuel de l'initiative est liquidé, et aucune avancée dans ce domaine n'est à l'ordre du jour.

7. Davantage de moyens pour la prévention de la pédocriminalité.

En dehors de l'initiative mentionnée au point 6, une motion (02.3598) fut déposée par la Conseillère nationale Ruth-Gaby Vermot-Mangold. A cette dernière, le Conseil Fédéral mentionne les institutions qu'il soutient déjà financièrement. Il invoque le manque de moyens financiers pour faire d'avantage.

8. Davantage de moyens financiers aux Organisations et Associations qui luttent contre la pédocriminalité.

Même constat que pour les 2 points susmentionnés.

Conclusion

Bien que les revendications en tant que telles n'aient pas toujours trouvé un écho favorable, l'engagement des parlementaires laisse penser que d'ici quelques temps, des décisions, des structures, des lois renforçant l'ensemble des revendications de l'association seront mises en place. Les demandes précises rédigées sous la forme des « revendications » ne pourront certainement être appliquées, et ceci parce qu'il a, à plusieurs reprises, été constaté que le Conseil fédéral ne souhaite pas mettre en avant les Marches Citoyennes. Comme à la veille de la première Marche Blanche, le Conseil Fédéral fera difficilement état de l'engagement des « citoyens ».

Tout ce qui importe réside dans le changement au nom des enfants, c'est pourquoi les perspectives étant en toute objectivité prometteuse, l'association poursuivra son effort.

Initiative populaire fédérale

En juillet 2004, l'association Marche Blanche vota le lancement d'une initiative populaire fédérale demandant *l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantine sur des enfants impubères*. La récolte des 100'000 signatures nécessaires à l'aboutissement de l'initiative débuta après sa parution dans la feuille fédérale le 31 août 2004.

En trois années de témoignages reçus, l'association entendit très souvent le même discours « *je n'étais pas prêt à faire le pas. Il est de ma famille et le dénoncer impliquait un chamboulement des relations familiales et tant de tristesse pour mon entourage que j'ai préféré renoncer. Aujourd'hui je suis père et ma vie conjugale est en incessante recherche de stabilité et d'aspiration à un équilibre. Je n'y arrive pas, j'ai besoin d'exorciser. Si la Justice me donne raison, plus personne ne doutera de ma crédibilité. Passer pour un menteur est une souffrance supplémentaire dont je me passerais bien. Ça m'est bien égal qu'il aille en prison ou non, le problème n'est pas là. J'ai besoin de guérir et ma guérison passera par des aveux de sa part, ou une reconnaissance de ce qu'il m'a infligé, c'est tout ! Aussi, je suis persuadé qu'il continue et je ne supporte pas cette idée, c'est comme un viol qui perdure...* ».

Il est évident que cette initiative ne permettrait pas l'échappatoire du temps qui passe. L'abuseur se verrait pouvoir être poursuivi jusqu'à la fin de ses jours. En ceci, il n'est pas vu à tout prix une répression indispensable, mais une logique mathématique : le nombre de victimes serait moindre. D'avantage de reconnaissance des victimes, et moins de victimes.

Depuis l'annonce du lancement de l'initiative populaire, la presse rapporta que la Marche Blanche assimilait la pédophilie à un crime contre l'humanité. Cette confusion est immense. A ce jour, seuls les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. L'entrée d'un nouvel article 123b au code pénal n'aurait pour autant à vêtir la même signification.

Un génocide est un crime contre l'humanité, et un génocide est l'extermination d'une race pour une idéologie. Par cette définition établie, la pédophilie ne peut être considérée comme un crime contre l'humanité. D'autres diront que le fait de s'en prendre à un enfant, c'est s'en prendre à l'humanité toute entière.

S'il fut choisi que l'article nouveau 123b ne s'appliquerait qu'aux enfants « *impubères* », c'est qu'un adolescent doit avoir conscience des limites à partir desquelles ils sait qu'il est en droit de réclamer réparation, et qu'il ne nécessitera pas des années de réflexion pour déposer plaintes contre son agresseur. Cette distinction entre un adolescent (qui selon la loi est considéré comme un enfant s'il à moins de 16 ans) et un enfant *impubère* est importante aussi pour la raison suivante : selon le code pénal, au jour d'aujourd'hui un homme de 19 ans ayant des relations sexuelles avec une jeune fille de 15 ans encoure la même peine qu'un homme de 60 ans qui s'adonne à des actes d'ordre sexuels sur un enfant de 4 ans.

Le 1^{er} mars 2006 furent déposées 120'000 valables. Un immense succès ! Le peuple se prononcera donc courant 2008

La Marche Blanche et les Médias

En 3 ans d'activités, l'association fut nommée dans plus d'un millier d'articles de presse (écrite, télévisée, radiophonique).

En 2002, Art & Com Sàrl proposa à l'association de produire un clip bénévolement. Ce clip fut diffusé en 2002 et 2003 dans les salles de cinéma ainsi que sur la TSR et différentes chaînes locales. Ce clip mettait en scène 2 enfants tentant d'échapper à des pédocriminels, pour rejoindre ensuite une foule marchant habillées de blanc.

En 2004, *jdVdesign*, déjà engagé depuis 2001 au côtés de la Marche Blanche (production d'affiches, flyers, création du site Internet) et Y-en-a.com proposèrent à titre gracieux la production de plusieurs autres clips qui verront chacun un acteur différent. Concept ; la voix-off de l'acteur exprime une pensée l'agitant, une information brut ainsi qu'un appel à la mobilisation. L'équipe de production procéda aux différents tournages lors de l'été 2004 avec les différents acteurs : Dominique Warluzel (Avocat), Massimo Lorenzi (Journaliste), Jacky Lagger et Pascal Auberson (chanteurs) et en Suisse alémanique avec Spooman et Brandhård (Groupe Hip Hop), Gotthard (Groupe Rock), et... Ruth Metzler. Ces clips bénéficièrent d'une large diffusion en septembre 2004, plus de 1'000 passages sur les chaînes locales et nationales, en Allemagne également.

Les Marches Blanches au fil des ans

Marches Blanches 2001

L'Association **Marche Blanche** fut constituée en juin 2001, par des pères et mères de familles. Un communiqué de presse annonçant la mise sur pied des Marches Blanches fut lancé, et suscita immédiatement un intérêt non négligeable de la part des médias. Ainsi, certains d'entre eux s'informèrent sur les structures (non)existantes en matière de lutte contre la pédophilie, en particulier sur Internet. Avant même que le peuple ait investi les rues, un premier succès fut enregistré pour cette édition. Les citoyens prirent conscience de la problématique grâce aux médias, et les parlementaires commencèrent à réagir véritablement.

Très vite, ce furent des travaux de logistique, des tâches administratives et énormément de prises de contacts à travers tout le pays que l'association dû entreprendre, afin qu'un maximum de villes (chefs-lieux cantonaux) puissent participer en date du 6 octobre de la même année. L'inquiétude à savoir si le peuple réagirait était immense, ne trouvant que peu d'écho en Suisse alémanique. Ce furent finalement les villes de Lausanne, Genève, Fribourg, Delémont, Sion, Bâle et Bellinzona qui virent défiler les citoyens par milliers à cette date.

N'attendant que quelques centaines de personnes, le bilan de cette mobilisation fut positif ; plus de 8'000 manifestants en Suisse romande ce qui motiva le comité de l'association à poursuivre ses efforts. L'attente d'une confirmation de nécessité de poursuivre devait provenir des résultats politiques (directement liés aux retombées médiatiques) et du soutien des Parlementaires. Ce dernier fut convaincant, car ce sont à ce jour plus de 200 personnalités, dont un bon tiers de politiciens, qui soutiennent l'association, aux côtés de 5 Gouvernements cantonaux. Le but initial de cette invitation au soutien réside dans l'incitation au dépôt de diverses interventions parlementaires lors des sessions. Sur ce point, l'association tire un bilan positif de l'ensemble de ses démarches, constatant que la majorité des dépositaires font partie de son comité de soutien. Par cet acte d'engagement aux côtés de l'association, aucune condition d'action concrète n'est réclamée, mais bon nombre de parlementaires ont tenu à marquer leur engagement de manière concrète, sans faire montre d'un simple besoin de retour d'image de marque.

Le 5 octobre 2001, veille des Marches Blanches, un communiqué de l'Ats publiait la décision du Conseil fédéral, soit ; la réactivation de l'unité spécialisée dans l'Internet-Monitoring, et ceci pour le premier trimestre 2002. Sur cette même dépêche, on pouvait y lire que la cellule fermée en 1999 employant 2 agents à mi-temps était « débordée ». Comment était-il alors imaginable de fermer une structure aussi indispensable ? Un premier bilan fut alors tiré, et la Marche Blanche, par cette annonce directement liée à son action, maintiendrait son effort.

Courant de l'année 2002, le sujet de la pédocriminalité explosa dans les médias. Difficile de penser que la Marche Blanche soit complètement étrangère à cet intérêt suscité par les journalistes qui, à maintes reprises, se sont tournés du côté de l'association dans le but de publier ses commentaires, ou pour simplement y puiser des renseignements. Le Conseil Fédéral n'a pas tenu son engagement, et la cellule ouvrit ses portes avec un an de retard, et un effectif en personnel revu à la baisse (-25%).

Marche Blanche – 2002

En juin 2002, l'association se pose des questions sur la réalité d'une enquête (?) qui impliquerait 1'300 personnes en Suisse, tous clients du portail de sites pédophiles nommé « Landslide ». Suite à sa participation au congrès international sur la pornographie enfantine sur Internet qui se tenait à Balsthal ce même mois, elle décida de publier sur son site Internet quelques notes prises lors de ce sommet. Il en résultait une incompréhension face à la lenteur administrative.

Pourquoi 10 mois après la réception des identités des suspects, aucune investigation n'était en cours ? Pourquoi la presse n'avait-elle pas réagi à cette magistrale nouvelle ? Des investigations journalistiques auraient permis de savoir qu'en août 2001 le FBI remettait 1'300 identités à nos autorités, plusieurs sites Internet mentionnaient ce fait. Notre Chef du DFJP déclara publiquement par la suite ne pas être au courant de cette affaire. Le constat fut clair : Incompétence de la part du DFJP, ou, plus grave encore, une rétention d'information. Comment une affaire d'une telle ampleur pouvait-elle ne pas avoir été portée à la connaissance de la Chef du département concerné ?

Le bilan de la Marche Blanche 2002 ne fut pas aussi positif que l'année précédente. L'association ayant eu des difficultés à obtenir des soutiens financiers, car très souvent cataloguée comme « politique », elle ne put se permettre d'engager des professionnels, notamment dans le domaine de la communication média. Ceci engendra un manque d'information, donc un plus faible nombre de marcheurs. Si à Lausanne le nombre de marcheurs estimé entre 3'000 et 5'000 fut constant, il n'en fut pas de même pour les autres villes, excepté le Tessin qui, par la voix et la forte personnalité d'Alex Pedrazzini, alors Président de la Marche Blanche–Tessin, ne fit pas baisser d'intensité le nombre de ses participants. Bilan plus favorable du côté des retombées médiatiques. A noter que la veille des Marches, soit le 20 septembre, une journaliste du Blick interpella Mme Petra Winner, alors responsable des relations publiques de l'association, dans le but d'obtenir des informations au sujet de l'affaire Landslide. Mme Winner confirma que l'association avait connaissance de l'existence de cette affaire, sans plus. Mise au courant de ce coup de téléphone, Christine Bussat, Présidente de l'association, décida de communiquer publiquement l'information dès le lendemain, lors des discours. Au préalable, elle fit passer par e-mail la demande auprès de tous les comités locaux, afin qu'ils en parlent également. Le but était de démontrer un laxisme affligeant, et que des explications soient fournies. A la suite des discours, Christine Bussat interpellée par plusieurs agences de presse, en profita pour demander par leur intermédiaire où en étaient les autorités dans cette enquête.

C'est le mardi suivant les Marches Blanches que le « Blick » fit exploser l'affaire. Plus tard dans la journée, Swissinfo titrait sur son site Internet « *la Marche Blanche dévoile l'affaire* ». Afin de vérifier ces dires, l'association prit divers contacts auprès des agences de presse. Il en résulta que l'association ne fut en rien le protagoniste de cette annonce publiée par le « Blick » aussitôt après les Marches Blanches.

Le bilan intermédiaire de l'opération nommée « Genesis » fut publié récemment. Bien que certaines perquisitions aboutissent sur des arrestations, les peines encourues demeurent insignifiantes aux yeux de l'association. La Marche Blanche en déduit que si l'affaire avait été traitée avec la rapidité que mérite un tel sujet, les suspects n'auraient pas pu prendre le temps de détruire les preuves matérielles permettant leur inculpation, en sautant par exemple à pieds joints sur les disques durs de leurs ordinateurs.

Les réponses à l'interpellation 02.3594 du Conseiller national Jean-Claude Cornu, qui demandait les raisons de la lenteur dans cette affaire étonnent l'association. Le point 1.a. de la réponse à cette interpellation pourrait donner lieu à un autre débat. Lorsqu'on analyse cette réponse, on constate qu'un langage complexe et technique est employé par le Conseil fédéral. Ce langage est de plus en plus courant lors de réponses reçues également par des « auditeurs » qui ne peuvent évaluer la pertinence du discours, et encore moins le temps que nécessiterait par exemple « *la conversion du support de données en format compatible avec le standard européen* » (exemple d'une réponse donnée par le Conseil fédéral), autre prétexte pour la lenteur des opérations. Et qui leur posera par exemple la question : mais quel genre de matériel de preuve complémentaire attendez-vous de la part des Etats-Unis ? Encore bien des questions restent en suspens.

L'Association reste persuadée de son implication dans les quelques arrestations effectuées. Si les Marches Blanches du 6 octobre 2001 n'avaient été annoncées, il n'est pas certain que la cellule encore inexistante permettant lesdites arrestations aurait été opérationnelle à l'heure de l'affaire Landslide.

Marche Blanche 2003

En août 2003, s'interrogeant sur le bien-fondé de la façon dont le SCOSI (service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet) invitait les surfeurs à dénoncer des sites pédophiles, l'association décida d'interpeller un Conseiller national afin qu'il dépose une intervention. Le SCOSI, sur son formulaire invitant aux dénonciations, met en garde de façon appuyée les internautes quant à l'interdiction de détenir sur son ordinateur du matériel pédophile. Les termes employés dissuadent de façon certaine toute dénonciation, ce qui est bien évidemment dommageable pour la lutte concrète contre la « cyber(pédo)criminalité ». Il devrait être possible d'encourager les internautes à aider la police dans son travail, tout en rappelant, par des termes appropriés, que ce travail d'investigation n'appartient pas légalement aux citoyens. L'association proposa à la Conseillère nationale Lucrezia Meyer-Schatz, déjà très engagée, de déposer le texte sous forme de postulat, et ce dernier fut accepté par l'office fédéral de la police.

Le 27 septembre 2003, la Marche Nationale fut marquée par la présence et le discours de la Conseillère fédérale Ruth Metzler à Saint-Gall. Son discours appuyait sur l'effort à fournir pour faire de la pédocriminalité une réalité non taboue qu'il appartenait à tous de combattre. Bien que le passé politique de Mme Metzler en matière de lutte contre la pédocriminalité était très loin de satisfaire, l'association voyait en elle une conscience grandissante. Lors de cette Marche, Ruth Ziltener alors chargée de la communication en Suisse alémanique lui demanda d'agir concrètement en faisant fermer le site Internet Arcados, qui sous couvert de lutte contre la pédocriminalité, faisait un prosélytisme incontestable à cette dernière, niant les effets dévastateurs pour les victimes. Madame Metzler dénonça ce site le 29 septembre 2003, et le 1^{er} octobre déjà, des Juristes de l'OFP se penchèrent sur l'affaire avant de conclure qu'aucun article du code pénal ne pouvait être invoqué pour interdire ce site. Le départ de Madame Metzler fut une déception pour l'association qui du chercher de nouveaux alliés et relais pour mener à terme sa détermination. L'association prépara donc une nouvelle intervention (interpellation 04.3029) qui fut déposée en mars 2004 par Oskar Freysinger, Conseiller national UDC très engagé dans la lutte contre ce fléau. La réponse du Conseil fédéral précisait que malheureusement, bien qu'à la limite du légal, ce site était en droit de subsister.

Marche Blanche 2004

Professeur Pédophile de Bienne

En juillet 2004, la presse annonçait la titularisation d'un professeur au passé pédophile. Ce professeur avait été condamné à 14 mois de prison avec sursis en 1999 pour actes d'ordre sexuels sur ses élèves. Cette décision scandalisa l'association et la population signifia également son indignation face à cette dangereuse et incompréhensible titularisation qui ne trouve aucune justification valable. Le 18 septembre 2004, une Marche Blanche ayant pour revendication la démission de la commission scolaire ainsi que du professeur s'est tenue en ville de Bienne, sur l'initiative de Nathalie Matti, une mère de famille indignée. La presse relayait le mouvement de façon très intense, et n'hésita pas à laisser la parole à une victime de ce professeur. Un témoignage troublant qui remettait également en cause la déontologie de l'enseignant qui, pour arriver à ses fins sans que soupçons ne soient éveillés dans l'entourage, remettait les copies des cours à l'avance à sa victime.

En septembre 2004, une pétition demandant l'éviction de l'enseignant ainsi que de la commission scolaire fut lancée et récolta plus de deux milles signatures. Cette pétition fut remise au département de l'instruction publique.

Le DIP ne pouvant que difficilement dissimuler son malaise ne pris pourtant pas le parti du bon sens prétextant que le professeur était éligible. C'était sans tenir compte du droit administratif qui lui permettrait de retirer le brevet à cet enseignant.

La Directrice de la commission scolaire, Irène Truffer, n'a pas jugé utile de prendre connaissance du jugement condamnant cet enseignant. Elle n'a pas tenu compte non plus des réactions des victimes. Plusieurs parents d'élèves ont contacté l'association. Certains étaient des élèves de la classe adjacente, et ont fait part de leur désapprobation, mais n'osant pas faire part de leur crainte auprès de la Directions scolaire par crainte de « représailles ». Une chape de plomb qui s'installe mais qui ne désarme pas. La détermination continue à ce jour pour voir ce professeur prendre un autre chemin, et la commission scolaire destituée. Deux députés Biennois ont déposé un postulat demandant la non-réélection de la commission scolaire coupable de telle négligence.

A l'heure de la rédaction de l'initiative parlementaire rédigée pour Oskar Freysinger demandant une mention indélébile au casier judiciaire, il paraissait inimaginable qu'une institution travaillant avec des enfants engage en toute connaissance de cause une personne au passé pédophile. L'association rédigea donc une nouvelle initiative demandant que dans les cas d'actes d'ordre sexuel commis sur des enfants de moins de seize ans (art. 187 CP), le juge interdirait au condamné d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact régulier avec des mineurs pour une période d'au moins 10 ans. Cette initiative fut déposée lors de la session d'hiver 2004.

Marche de Genève - L'effet Freysinger

L'association étant apolitique et s'appliquant à travailler en collaboration avec tous partis confondu a estimé qu'il importait de laisser la parole à tout politicien réellement engagé dans ce combat. Elle lança une invitation à Oskar Freysinger (UDC très controversé) en février 2004 pour la Marche Blanche qui se tiendrait le 2 octobre à Genève. N'ayant pas pour objectif de se voir cataloguée comme « récupérée » ou pire encore ; « orientée politiquement », elle invita Patrice Mugny (les Verts), Conseiller municipal de la Ville de Genève afin qu'il partage le podium avec Freysinger. Le but étant de démontrer qu'à gauche comme à droite, la lutte contre pédophilie était un cheval de bataille de tous partis, que l'enfance restait une priorité. Il s'en suivra une redoutable polémique (voir rubrique « la Marche Blanche et les partis »).

Marche Blanche 2005

Cette Marche Blanche organisée un peu en dernière minute ne fut pas un succès, pour diverses raisons ; tout d'abord, une pluie battante a dissuadé plus d'un motard à se rendre aux départs de Genève et Lausanne. Seule une cinquantaine d'entre eux, les plus fervents, ont ouvert les cortèges des Marcheuses, eux aussi plutôt frileux.

Une organisation restreinte due à une récolte de signatures pour l'Initiative populaire fédérale "pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile" qui devenait de jour en jour prioritaire. Moins de la moitié des signatures nécessaires nous étaient parvenues six mois avant le terme.

Marche Blanche 2006

Nouveau concept. Trois Marches à travers le pays ; Lausanne, Bern et Bellinzona. Le concept différa par la durée de la manifestation, qui débuta à 12h00 pour se terminer vers 18h00. Défilé de motards entre Bern et Lausanne, spectacles et animations non-stop à Lausanne sur la place de la Navigation.

Ces manifestations auront été marquées par le lancement de trois pétitions :

Interdiction d'exercer une profession en rapport avec les enfants.

Selon de nombreuses études, une très grande majorité des pédophiles appartient professionnellement à la sphère de l'encadrement de l'enfant (enseignants, éducateurs, animateurs, gardiens d'enfants, etc.). La sanction a un très grand rôle pour réguler les comportements, elle a une valeur de frein social sur les délinquants, elle fait partie de la prise en charge à titre exemplaire. Ainsi dans un souci majeur d'éviter la récidive et le contact des pédophiles avec les enfants, il est primordial que chaque sanction judiciaire condamnant de tels crimes sexuels soit assortie d'une interdiction totale d'exercer une profession en rapport avec les enfants.

(Cf. : *Initiative parlementaire – 04.473*)

Non-radiation au casier judiciaire.

Cependant de telles sanctions n'auront de force et ne seront applicables que si elles restent inscrites sur les casiers judiciaires. La non-radiation au casier de ces condamnations permettra concrètement à toutes les institutions en contact avec les enfants (enseignements, sport, camps, éducation, etc.) d'éviter de confier des mineurs à des pédophiles avérés. On donnera dès lors, la possibilité à la communauté d'agir en connaissance de cause de cas en cas, sans discrimination délibérée, mais en protégeant ceux qui doivent être notre priorité comme le rappelle notre Constitution fédérale en son article 11.

(Cf. : *Initiative parlementaire – 04.441*)

Obligation d'un suivi thérapeutique.

A l'issue de sa peine, le pédophile, estimant « qu'il a payé sa dette », est souvent réticent pour accepter librement un suivi thérapeutique. Or, l'emprisonnement ne diminue aucunement les tendances sexuelles perverses. On constate au contraire, que dans la majorité des cas, ces délinquants sexuels récidivent. Il est donc nécessaire qu'un suivi psychiatrique soit imposé à la sortie de prison. Le traitement ne doit en aucune façon se substituer à la sanction, mais la compléter.

(Cf. : *Initiative parlemen. - 06.481*) déposée par le groupe UDC lors de la session d'automne 2006).

2007

A l'été 2007, l'association lance un large sondage auprès de plus de 500 psychiatres et psychologues. 183 questionnaires ont été retournés. A la question « *En qualité de Psychiatre/Psychologue, je soutiens le texte de l'initiative* », 162 ont répondu par l'affirmative alors que seuls 21 s'y opposent.

Un sondage prometteur pour Marche Blanche : 87% des professionnels les mieux placés pour répondre de la pertinence de l'imprescriptibilité l'approuvent.

2008 Une année cruciale pour Marche Blanche

Coup d'œil en arrière. Le 27 novembre 2001, un mois à peine après le lancement des premières marches silencieuses (qui ont réuni quelque 10'000 personnes au total dans huit villes suisses durant le week-end du 6 octobre !), Marche Blanche formule son programme en huit points. Ce programme qui voit son aboutissement avec le vote sur l'initiative populaire fédérale demande notamment au Conseil fédéral ce qui suit :

- La reconstitution de la cellule fédérale chargée de combattre la pédocriminalité sur Internet
- L'imprescriptibilité de tout acte pédocriminel
- L'obligation pour les institutions travaillant avec des enfants d'exiger de leurs collaborateurs un extrait de casier judiciaire

Comme on l'a vu, la première revendication de Marche Blanche a très vite abouti. En 2001, Marche Blanche annonçait déjà que son engagement au service des enfants menacés et victimes de la pédocriminalité n'aura de cesse que quand ses revendications seront prises au sérieux et transposées dans la réalité.

L'initiative et compléments. Sans doute est-il indispensable d'orienter et de conseiller les personnes qui ont souffert d'abus sexuels, comme le fait Marche Blanche. Mais il faut aussi agir à la source, pour prévenir les abus. Pour réaliser sa stratégie, Marche Blanche a réussi à convaincre des parlementaires des divers grands partis de la suivre et de déposer diverses interventions. Celles-ci ont été traitées par le Parlement, au fil des ans, comme on l'a vu plus haut.

En 2007-2008, trois textes subsistent. Commençons par le plus important, l'initiative pour l'imprescriptibilité des actes pornographiques contre les enfants.

Nous verrons ensuite le sort que le parlement réservera aux deux autres interventions lancées en leur temps sous l'impulsion ou avec l'appui de Marche Blanche.

Récolter 100'000 signatures, un lourd défi.

Récolter, en 18 mois, 130'000 signatures afin d'en assurer au moins 100'000 valables est un challenge quasi inconcevable lorsqu'aucun parti n'est à l'origine d'une initiative. Ajouter à ceci le peu de moyens financiers et un départ depuis la Suisse romande : c'est un pari déjà souvent lancé par d'autres mais quasi jamais gagné.

Environ trois mois avant le terme fixé pour la récolte des signatures (novembre 2005), la moitié des signatures nécessaires manquaient à Marche Blanche, faute d'appui qui généralement provient des grandes formations politiques. En effet, alors que jusque vers 2004, des représentants (et non les moindres) de tous les partis soutiennent les Marche Blanche, ses démonstrations silencieuses et pacifiques, le dynamisme du mouvement semble avoir effrayé les appareils des grands partis. Finalement, seuls l'UDF et le POP se lancèrent dans la course aux côtés de Marche Blanche.

En 2005, un secrétariat de Marche Blanche tenu par Chantal Besson fut ouvert à Berne. Madame Besson travailla sans relâche pour faire connaître l'initiative dans toute la Suisse alémanique et mettre en place des journées nationales de récoltes de signatures. Elle organisa simultanément près de 40 stands dans toute la Suisse alémanique et ramena au total plus de 15'000 signatures à chaque édition.

Début 2006, à deux mois du terme, huit personnes se relayaient au bureau plus de 15 heures par jour pour trier les milliers d'enveloppes pleines qui feront la différence. La procédure est lourde : tris par communes, envois pour attestations de validité des signatures, saisie informatique, décompte, classement, etc..

L'acharnement de Chantal Besson, de Christine Bussat et de son équipe en terre romande finirent par payer. Le 1er mars 2006, Marche Blanche dépose 150'000 signatures, dont près de 120'000 valables. Un succès probablement jamais égalé au vu des faibles moyens disponibles!

Traitement de l'initiative par le Conseil fédéral.

Le 23 mars 2006, l'initiative est officiellement déclarée aboutie par le Conseil fédéral.

Dans son message du 27 juin 2007, le Conseil fédéral atteste que « *La présente initiative demande l'imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel dirigés contre les enfants. Cet objectif est juridiquement réalisable. L'initiative est donc valable.* »

Ce même jour, le Conseil fédéral publie un contre projet indirect à l'initiative. Il prévoit un délai de prescription prolongé à l'âge de 33 ans de la victime.

Il est rare qu'un contre projet soit opposé à une initiative populaire, c'est pourquoi la Marche Blanche se réjouit. Et c'est aussi, fait unique dans les annales du parlement, la quatrième fois que le législateur élabore un texte qui rallonge le délai de prescription du Code pénal, ceci en moins de cinq ans. La preuve, s'il en est, de la nécessité et de l'urgence de compléter notre arsenal législatif en matière de protection de l'enfance.

Toutefois, plusieurs mesures partielles ne sont pas nécessairement suffisantes. Trente-trois ans, c'est l'âge à partir duquel, expérience maintes fois vérifiées, les personnes victimes d'abus sexuels dans l'enfance commencent à se manifester. Et ce serait à cet âge qu'il faudrait leur dire : « Tant pis pour vous, c'est trop tard » ? Marche Blanche, considérant que ce délai reste largement insuffisant, l'association décide donc du maintien de son initiative.

Dans la foulée, après avoir refusé l'imprescriptibilité pour les actes pédocriminels commis sur de très jeunes enfants, tout en lui opposant un contre-projet qui rallonge pour la troisième fois -, le Conseil fédéral – et les commissions des affaires juridiques du Conseil national et du Conseil des Etats vont s'acharner sur trois autres objets, là encore en dépit du bon sens:

Interdiction d'exercer une profession en rapport avec les enfants pour les personnes ayant été condamnées pour actes pédophiles.

Cette exigence, quatre ans après son dépôt, s'est vue déclarée logique et acceptée par le Conseil national en mars 2008. Au grand étonnement de Marche Blanche comme à celui de la Chambre du peuple, le Conseil d'Etat l'a, lui, balayée. Marche Blanche tentera d'en savoir plus sur l'origine et les raisons de ce refus. Elle fut effrayée lorsqu'elle se rendit à l'évidence: les luttes de partis ne trouvent aucune frontière, même pas celle de l'enfance. Des documents publiques l'attestent le démontrent: un parlementaire tente de reprendre à son compte le travail de la Marche Blanche afin d'en faire le combat de son parti, mais malheureusement pour les lui, les incohérences de sa motion le discréditeront. Le travail de Marche Blanche n'étant pas la lutte intestine, elle ferme les yeux et ira de l'avant.

En dehors d'un podium trouvé en la Marche Blanche par les meneurs de conflits inter-partis, les arguments avancés à la base de ce refus ne sont pas cohérents. Le peuple se fera probablement le relai de l'association pour fustiger cette décision, tant l'incompréhension est immense face à un tel manque de bon sens. Une pétition y relative sera d'ailleurs déposée à la Chancellerie fédérale en octobre 2008, munie de 17'000 signatures.

En 2007, soucieuse de récolter des points de vue d'autres horizons, Marche Blanche avait posé à quelque 500 psys pour adultes la question de la pertinence de cette interdiction d'exercer une profession en rapport avec les enfants pour les personnes ayant été condamnées pour actes pédophiles. Les psychiatres et psychologues consultés lors du sondage pour l'initiative populaire fédérale appuyèrent massivement cette interdiction.

Non-radiation au casier judiciaire.

Le vote du national fut passé lors de la même matinée de cession lors de laquelle Marche Blanche fut présente. Cette initiative allant de paire avec la précédente, (comment peut-on éviter l'engagement d'un enseignant pédophile si nous n'avons pas accès à son casier?) elle aurait du, en toute logique, passer la rampe. Il se peut que la popularité d'Oskar Freysinger, dépositaire de l'initiative, soit à l'origine de ce refus.

Préparation de la votation du 30 novembre 2008.

En juillet 2008, l'annonce de la date de la votation surprend Marche Blanche par sa précipitation. Ce sera pour le 30 novembre 2008. Il reste quatre mois à l'association pour préparer sa campagne. C'est très peu.

Face à cette responsabilité, Christine Bussat, forte du soutien de son comité qui a décidé de ne pas retirer l'initiative et de poursuivre le combat pour l'imprescriptibilité, relève le défi. En dépit de la fatigue accumulée durant la phase d'élaboration et de préparation de l'initiative (d'autres personnes ont aussi été touchées par ce syndrome de « burn-out ») l'annonce de la date des votations ranime les esprits.

Au Canada, aussi bien les institutions prenant en charge les victimes, de même que les associations d'hommes ayant été abusés dans leur enfance, sans oublier les psychologues travaillant avec des pédophiles en milieu carcéral et les autorités de poursuite et de jugement, tous voient la prescription comme une hérésie.

La votation du 30 novembre 2008

Tout sera dit d'ici au 30 novembre. C'est un grand **OUI** qui est attendu. Au nom des victimes, de celles qui parleront pour exorciser un passé douloureux, pour demander Justice, pour réparer éventuellement les abus infligés à d'autres personnes de leur entourage.

En matière d'abus sexuel, le témoignage remonte souvent à très loin dans le temps. Le témoignage, c'est aussi ce qui a manqué quand il aurait fallu condamner un pédocriminel et l'empêcher de faire de nouvelles victimes.

1er décembre 2008 au matin...

C'est une armée de journalistes qui envahi le répondeur de la Marche Blanche. Certains ont encore de la peine à le croire. Une initiative partant de la Suisse romande, par un petit groupe de personnes n'étant rattachées à aucun parti, avec en moyenne dix fois moins en investissement financier que n'importe quelle autre initiative, et elle passe! 176 initiatives en 115 ans d'histoire du droit politique, et la 16ème à passer la rampe: « *un record historique* » comme le qualifieront certains. Le « Sonntag Zeitung » ira jusqu'à offrir la 5ème place à la Présidente de la Marche Blanche des personnalités les plus influentes de l'année 2008.

Depuis le 30 novembre 2008, « **la prescription n'existe plus!** ». Elle n'existe plus et ceci est incontestable, sauf si l'on décide de s'appuyer sur d'autres articles qui parleraient de « rétroactivité », ce qui ne devrait, juridiquement parlant également, ne pas être un obstacle.

Mais voilà, il fallait bien que l'amère défaite des opposants se manifeste: **pas de « rétroactivité »**. Et ils disent maintenant qu'ils le « savaient », que la rétroactivité ne serait juridiquement pas applicable. Une poignée de Parlementaires ayant mis toutes leurs forces du côté du pardon possible pour les pédophiles le « savaient » et d'en faire part aurait été **leur plus bel argument**, même si contestable, mais ils n'ont rien dit. Lors de l'émission *Infrarouge* précédent le vote populaire, un homme témoigne qu'il déposera plainte à près de 40 ans. L'interlocuteur prônant le « contre » savait qu'il ne pourrait pas. Ses acolytes présents sur le plateau diront certainement qu'ils le savaient aussi, mais aucun d'entre eux ne lui fera remarquer que pour lui, c'était trop tard. Non, l'argument récurrent était ailleurs: *ce n'est pas bon pour une victime de se replonger dans son passé*. Ils ne lui ont pas signifié qu'il ne devra pas espérer réparation pour cause de non rétroactivité, alors qu'ils le « savaient ». D'autres Juristes iront jusqu'à dire craindre des procès en masse, mais pourquoi en avaient-ils si peur puisqu'ils « savaient » que la rétroactivité ne serait pas de mise? Le terme de « rétroactivité » n'a aucun sens lorsqu'il s'agit d'imprescriptibilité. Depuis le 30 novembre 2008, **la prescription n'existe plus**. Elle n'existe plus, pour une personne de 40 ans comme pour la mère de famille qui s'est donnée la mort après s'être entendue dire par notre ministère de la Justice que c'était trop tard. Elle a laissé un mot à son mari « *tu diras à mon père qu'il a gagné* » !

Et Carlo Sommaruga répliquera à ce drame que « *seul son père était responsable* ». Cet homme n'a pas pu être jugé grâce à la prescription, mais il le tient tout de même pour responsable. Que cette femme n'aurait jamais pu se voir reconnue comme victime, il dit aussi qu'il « le savait ». Mais qu'il ne dise surtout pas que tout ceci est guerre de parti, car ça, la Marche Blanche, elle le... « savait ».

2009 – Année dramatique

Le 4 mars de cette année, une mère de famille se donne la mort. Tous les politiciens qui « savaient » doivent tomber de haut et regretter de n'avoir rien dit. Extrait de l'article de la Tribune de Genève: « ...Elle tenait dans sa main une lettre destinée à son mari: «Mon amour, pardonne-moi.» Quand la police retrouve Valérie* dans la voiture parquée près du canal de Confignon, ce matin du 5 mars, il est trop tard. Désespérée, cette mère de famille de 40 ans a décidé de quitter ce monde, d'abandonner son homme et ses deux enfants de 14 et 11 ans. La veille elle a absorbé un cocktail de médicaments fatal. Sur le siège avant, un autre mot est griffonné: «Dis à mon père qu'il a gagné.» A côté du corps, les policiers trouvent aussi un message de l'Office fédéral de la justice (OFJ) envoyé à Valérie* quelques jours avant. Un courriel lui signifiant qu'elle ne pourra jamais mener son père devant un tribunal et lui faire payer tout ce qu'il lui faisait endurer autrefois. Et cela malgré l'initiative de Marche Blanche, acceptée par le peuple, qui rend imprescriptible les crimes sexuels contre les mineurs. «Nous devons malheureusement vous informer que cette nouvelle disposition ne s'applique pas aux actes qui étaient déjà prescrits en novembre 2008», dit le message....

Bien qu'il soit à la portée du Conseil fédéral tout comme de celle du Parlement que de considérer comme imprescriptibles les actes concernés, ils ne le feront pas. La Marche Blanche utilisera donc à nouveau l'arme populaire se disant que 4 ans de procédure valent mieux que des décennies de souffrance.

Marche Blanche a également pour projet de lancer une nouvelle initiative populaire demandant une interdiction d'exercer une profession en contact d'enfants pour les personnes ayant été condamnées pour pédophilie. Cette initiative est reléguée au second plan, mais elle sera lancée, et ceci avant septembre 2009, si les moyens financiers le permettent.